

(N^o 122.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi qui ouvre au Budget des Travaux Publics pour l'exercice 1846 un crédit supplémentaire de 126,000 fr.

(Voir les Nos 85 et 153 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Budget du Ministère des Travaux Publics un crédit supplémentaire de cent vingt-six mille francs (fr. 126,000) pour la restauration de l'hôtel de la Cour des Comptes.

Ce crédit formera le § 2 de l'art. 59 du chap. II du Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1846.

Bruxelles, le 23 Février 1847.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,
(Signé) LIEDTS.*

*Les Secrétaires,
(Signés) J. VAN CUTSEM,
A. DU BUS.*